AESH, AED, CUI dans l'Oise

Actuellement, le département de l'Oise compte 71 collègues AESH (en CDD ou en CDI) ainsi que 283 collègues CUI sur la mission de l'aide administrative et 429 collègues CUI sur la mission handicap. 9 collègues (1er et 2nd degré confondus) sont susceptibles d'êtres CDisés ; 44 CDI ont été signés : 1 CDI à temps plein et 43 CDI à temps partiel.

La FSU aux côtés des personnels

Au quotidien, dans les instances comme dans les mobilisations, la FSU de l'Oise et ses syndicats nationaux poursuivent leur combat contre la précarité et pour faire respecter les droits des personnels notamment en termes de réembauche et renouvellements de contrats et de droit à la formation professionnelle. Lien avec les gestionnaires, interpellations des autorités académiques et départementales, audiences, pétitions, rassemblement, dossiers juridiques pour des recours au tribunal des prud'hommes… la palette d'action de la FSU est multiple !

La FSU poursuit sa mobilisation en proposant des outils, des actions et des réunions d'information.

Point d'information syndicale

Spécial personnels non titulaires et sous contrat

Jeudi 4 décembre - salle Pommery – Clermont de 13h à 14h

Nous pourrons vous remettre un dossier spécial AESH – AED – CUI sur :

- La professionnalisation des AVS
- Les droits des AED et des CUI
- La formation à étoffer
- Les élections professionnelles
- Autres droits et droit à l'information syndicale

et recenser vos questions…

+ **un espace de vote**
(ordinateur avec connexion internet)
sera à votre disposition !

AESH, AED, CUI, rejoignez le SNUipp/FSU !

- Le SNUipp/FSU de l'Oise agit pour la défense de notre service public et laïque d'éducation. Il agit pour la défense collective et individuelle des droits des personnels. Le SNUipp/FSU n'existe que par ses syndiqués.

- Le SNUipp/FSU de l'Oise, avec les personnels, construit les mobilisations et propose des alternatives. Par son action quotidienne, il œuvre à la transformation de l'école et de la société.

- Le SNUipp/FSU a besoin de toi, de ta solidarité : se syndiquer c'est renforcer l'organisation collective pour peser et faire entendre notre voix. N'oublie pas que ta cotisation syndicale est déductible à 66% des impôts sur le revenu (ou reversée en crédit d'impôt).

Montant de la cotisation pour les collègues sous contrat et non titulaires : 60 euros

Adhérer en ligne, c'est désormais possible !

Adhérer en quelques clics, un vrai jeu d'enfant ! Vous n'aurez alors plus aucune excuse !

Pour adhérer en ligne : aller sur 60.snuipp.fr et cliquer sur « se syndiquer »